

F. — Traitement des symptômes et des syndromes.

Les indications générales que nous avons données dans les pages qui précèdent nous permettront d'être brefs sur le traitement des symptômes ou syndromes gastriques, car le traitement des symptômes est essentiellement celui de leur cause.

Nous passerons successivement en revue dans ce chapitre les principaux d'entre eux : vomissements, douleurs, hémorragie, flatulence, anorexie, etc.

1° **Vomissements.** — Le vomissement est un acte réflexe provoqué par des impressions multiples, partant soit de la périphérie, soit d'un viscère, et parfois par une lésion ou un trouble fonctionnel de la zone bulbaire qui est le centre de l'arc réflexe.

Au point de vue thérapeutique on peut envisager : *a.* les vomissements liés à des troubles gastriques ou intestinaux, sans altération de la santé générale; *b.* les vomissements liés à une maladie générale chronique avec ou sans lésions ou troubles chimiques de l'estomac (vomissements de la tuberculose, de la chlorose, du mal de Bright, des cirrhoses, de la maladie d'Addison, etc.); *c.* ceux qui surviennent dans les maladies aiguës fébriles (péritonite, grippe, érysipèle, pneumonie, scarlatine, fièvre typhoïde, etc.); *d.* les vomissements déterminés par une intoxication (morphine, tabac, alcool, oxyde de carbone, etc.) ou par une auto-intoxication (vomissements de la grossesse); *e.* les vomissements des névroses ou des maladies organiques du système nerveux (hystérie, neurasthénie, migraines, méningites, ramollissement et hémorragie, affections bulbaires, tabes); à cette classe peuvent également être rattachés certains vomissements de la grossesse; *f.* enfin les vomissements d'ordre réflexe ou mécanique comme ceux du mal de mer, de la lithiase hépatique ou rénale, de la néphroptose, de la coqueluche, des hernies, etc.

Indépendamment du traitement causal, le plus important, il existe un traitement symptomatique qui peut suffire à faire cesser les vomissements dans un certain nombre de cas.

I. — Traitement symptomatique.

La *suppression des aliments* est la première prescription à faire chez un malade qui vomit. On ne doit permettre que les *boissons glacées ou gazeuses*, par exemple un mélange de glace pilée et d'eau de Seltz que l'on fait prendre par petites quantités à la fois, à l'aide d'une paille.

L'acide carbonique anesthésie la muqueuse gastrique et diminue son excitabilité réflexe.

Si les vomissements se prolongent (vomissements nerveux des femmes enceintes, des malades atteints d'ulcère, de sténose, etc.), on peut être conduit à employer l'*alimentation rectale artificielle*.

On peut agir contre le vomissement à l'aide de moyens internes ou externes.

En tête des moyens internes est la classique *potion de Rivière*, qui se compose d'une potion alcaline (n° 1) :

Bicarbonate de potasse	2 grammes.
Eau	50 —
Sirop de sucre	15 —

et d'une potion acide (n° 2) :

Acide citrique ou tartrique	2 grammes.
Eau	50 —
Sirop de limon	50 —

On fait prendre successivement, et sans intervalle, une cuillerée de la potion alcaline et une cuillerée de la potion acide.

Par suite de la réaction de l'acide sur le sel alcalin, il se dégage dans l'estomac de l'acide carbonique, d'où l'effet anesthésiant, mentionné plus haut.

Les autres médicaments qui anesthésient la muqueuse gastrique ou diminuent le pouvoir excitomoteur du muscle, sont l'*eau chloroformée*, la *cocaïne*, les *bromures*, la *belladone*, le *menthol*, l'*éther*.

L'eau chloroformée s'emploie à la dose de plusieurs cuillerées à bouche dans les vingt-quatre heures, étendue de partie égale d'eau aromatisée; la cocaïne, à la dose de 1 à 5 centigrammes; les bromures, à la dose de 1 à 5 ou 4 grammes. Parmi les bromures, il en est un dont l'introduction en thérapeutique est récente, et qui a été spécialement recommandé pour son action antiémétique, c'est le bromure de strontium.

D'après Coronedi (*Lo Sperimentale*, 1892), le bromure de strontium serait efficace non seulement dans le vomissement d'origine nerveuse, mais encore dans celui qui est symptomatique des affections propres de l'estomac.

La belladone peut se prescrire soit par la bouche (1 à 4 centigrammes), soit en suppositoires.

Quant au menthol, il exerce une action antiémétique des plus énergiques, récemment mise en lumière (C. Paul, Blondel); mais s'il arrête le vomissement, il exerce par contre une action irritante sur l'estomac, qui ne permet pas de l'employer pendant longtemps, ni à doses élevées. On pourra le prescrire à la dose de 0 gr. 05-0 gr. 10 (nous avons indiqué précédemment son mode d'emploi) :

L'éther se prescrit sous forme de sirop ou en nature, incorporé à une potion ou bien encore sous forme de liqueur d'Hoffmann.

Trois médicaments ont été employés empiriquement contre les vomissements, sans que l'on puisse expliquer leur action d'une façon satisfaisante : ce sont la *teinture d'iode*, la *créosote*, la *strychnine*.

Lasègue ordonnait la teinture d'iode à la dose de 5 à 10 gouttes, dans l'eau sucrée, particulièrement dans les cas de vomissements de la grossesse. On peut la prescrire associée au chloroforme :

Teinture d'iode	} aa	5 grammes.
Chloroforme		

V gouttes matin et soir au moment du repas, dans un peu d'eau (Huchard); ou bien :

Teinture d'iode	XV gouttes.
Eau de menthe	50 grammes.

XV gouttes toutes les heures (Jacobi).

La créosote peut se prescrire ainsi :

Créosote	} aa	5 grammes.
Huile d'amandes douces		

V à X gouttes, trois ou quatre fois par jour, dans du lait.